ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

structures administratives

Question écrite n° 38631

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur le haut conseil du secteur public créé en 1982. Le " jaune budgétaire ", publié en annexe au PLF 2009 comportant la liste des commissions et instances consultatives ou délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres, n'indique pas le coût de fonctionnement de ce conseil. Il précise qu'aucune réunion ne s'est tenue en 2005 et 2006 et oublie de mentionner si les 25 membres du conseil se sont réunis en 2007. Les obligations d'information de l'Assemblée nationale ne sont donc que trop partiellement satisfaites. Il lui demande donc de bien vouloir transmettre les informations nécessaires sur le fonctionnement de ce conseil, ou de lui faire connaître, en cas d'absence d'activité, si elle envisage de procéder à sa suppression.

Texte de la réponse

Par décret n° 2008-1029 du 9 octobre 2008, le Haut Conseil du secteur public a été supprimé, cette instance n'ayant pas eu d'activité significative sur les dernières années.

Données clés

Auteur : M. Michel Bouvard
Circonscription : Savoie (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 38631
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi
Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 décembre 2008, page 11045
Réponse publiée le : 24 mars 2009, page 2844